



DELIBERATION n° 56 - 2017

En date du 03 Octobre 2017

Portant sur une demande de subvention après de la région nouvelle Aquitaine pour des bâtiments à usage commerciaux dans le cadre du programme bâtiment du futur.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 03 Octobre 2017 à 20H00 selon convocation en date du 27 Septembre 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoints.

Mmes TOUCAS Hélène, DUVAL Patricia, CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, THIBEAUD-GUILLON Claude, Conseillères Municipales
Mrs VENDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, MORELON Alain, GAILLARD André, SIMON Patrick Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

SANCHEZ Marie Hélène pouvoir à Philippe HENRY

LACORRE Séverine pouvoir à Sébastien PEAUDECERF

PAGE Stéphane pouvoir à André GAILLARD

Absent excusé :

Mme BASSALER Virginie

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des opérations à réaliser en 2018 pour lesquelles nous pouvons obtenir des aides du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine dans le cadre appel à projets intitulés « **Bâtiments du futur, rénovation énergétique et constructions exemplaires** ».

Les seconde et troisième tranches de bâtiments à usage commerciaux à construire place Wolinski pourraient être éligibles sur ces programmes à condition de répondre aux critères énoncés dans le cahier des charges établi par la région Nouvelle Aquitaine.

Pour la mise en œuvre de ces opérations le plan de financement PREVISIONNEL suivant sera proposé :

Cout de l'opération 2^{ème} et 3^{ème} tranche :

Maitrise d'œuvre : 57 000 €

Assurance dommage ouvrage : 8 000 €

Coût bâtiments 2^{ème} et 3^{ème} tranche : 815 000 €

Pour cette opération le tableau de financement serait le suivant :

Financements	Recettes	Dépenses
ETAT 25%	25%	
REGION 20 à 50%	25%	
MAIRIE 50 %	50 %	50%
TOTAL	100%	50%

Au vu de ces éléments, après avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de :

- Déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du conseil régional Nouvelle Aquitaine pour les opérations de seconde et troisième tranche de construction de bâtiments sur la place G. Wolinski dans le cadre du programme « Bâtiment du futur ».
- Autoriser le maire à engager toutes les démarches à la bonne marche et au suivi de cette opération.

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 04 Octobre 2017

Le Maire


Joël GARESTIER

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le

Transmis en préfecture le

